

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 24 février 2011, à 13h30  
au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire  
Françoise Tassé, conseillère siège no 3  
René Pelletier, conseiller siège no 4  
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Étaient absents : Denis Charlebois, conseiller siège no 1  
George Calder, conseiller siège no 2  
Richard Lessard, conseiller siège no 5

Les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron est aussi présente.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance extraordinaire est ouverte à 13h30 par le maire Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

## **2. DEMANDE DE SOUMISSION- QUAIS**

Attendu que la Municipalité de Lac-Des-Seize-Îles a procédé à des travaux majeurs sur sa propriété donnant accès au secteur sud du lac ;

Attendu que ces travaux ont consisté, entre autre, à la stabilisation de ses berges ;

Attendu que cette stabilisation des berges a nécessité la démolition des quais qui les jouxtaient ;

Attendu que la firme Genivar avait obtenu le mandat de concevoir et préparer les plans et devis pour remplacer ces dits quais ;

Attendu que la seule soumission conforme déposée suite à l'appel d'offre a excédé de 100% le coût estimé par Genivar ;

Attendu que ce coût excédait la capacité financière de la Municipalité ;

Attendu qu'il n'existe aucun chemin public permettant aux résidents riverains d'accéder à leur propriété ;

Attendu que le lac devient alors l'unique chemin facilement utilisable permettant l'accès aux propriétés riveraines ;

Attendu qu'une telle situation nécessite la mise en place de facilités d'accès fonctionnelles et sécuritaires tel des quais ;

Attendu que le Conseil municipal a mis sur pied un comité d'experts pour définir un nouveau concept de quai compatible avec les moyens financiers de la Municipalité ;

Attendu que ce comité d'experts a proposé à la Municipalité un devis permettant de combler ce besoin de quais ;

Attendu que le conseil municipal prévoit la mise en place et l'utilisation des quais vers le 20 mai 2011 ;

Attendu que le responsable de ce projet est monsieur Hakim Hani, inspecteur ;

Attendu que le financement de ce projet provient du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013,

Pour ces faits, il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.02.46

QUE le conseil accepte le devis tel que proposé par le comité d'experts ;

QUE le conseil mandate la directrice générale Luce Bergeron à former le comité de sélection, et d'appliquer la grille d'analyse et de pondération ;

QUE le conseil mandate la directrice générale Luce Bergeron à faire une demande d'appel d'offres public, pour la fourniture, le montage et la mise en place d'un système de quais au secteur Sud.

La Municipalité de Lac-des-Seize-Îles ne s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des appels d'offres reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers ceux qui auront soumis les appels d'offres.

### **3. AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Françoise Tassé afin d'adopter un règlement pour la collecte des ordures et des matières recyclables, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

### **4. CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sur une proposition du conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2011.02.47

De lever la séance ordinaire, il était 13h40.

---

Luc Lamond  
Maire

---

Luce Bergeron,  
D.G. et secrétaire-trésorière

